

Sujets de négociation	A défaut d'accord mesures supplétives (moins de 300 salariés)	Position Délégué Syndicaux	Position Direction	Position DS à l'issue de la 1ère réunion	Position Direction à l'issue de la 2ème réunion	Fin de négociation
commission SCCT	0	1 idem CHSCT et 5 élus	possibilité d'envisager cette possibilité	Important	possibilité d'envisager cette possibilité	1 par trimestre ou 4 fois/an : 5 élus, sur temps de réunion.
Heures de délégation pour la commission	0	5 heures	en fonction de la mise en place	5 heures	0 heures	0 heures
Nbre heure de délégation	vérifier selon effectif Exemple 260 salariés : 22H/mois/titulaire	22 + 4 = 26 heures	Mise en place de bon de délégation	Voir pour les bons de délégation / mais garder 24 mini	à étudier	24H pour tous les titulaires. Il est possible de reporter le crédit d'heure (Pour les salariés sédentaires qui devraient s'absenter de l'entreprise, un bon d'heure de délégation sera remis en amont au manger et au RH).
présence des suppléants aux réunions	non	possibilité que les suppléants soient présents	pas de suppléant lors des réunions en raison du nombre trop important.	ce point est très important / possibilité laissé	1 cadre + 2 non cadres	1 cadre + 2 non cadres + suppléants membres de la commission SSCT 4X/an en + des 3 suppléants
Utilisation de la VSIO conférence	possibilité de 3 réunions par an	seulement à titre exceptionnel	pour les réunions extraordinaires	pourquoi pas mais pas systématique		seulement à titre exceptionnel voté par les membres du CSE
consultations obligatoires :						
1/orientation stratégique	annuelle	annuelle	2 ans	compromis tous les 2 ans à condition d'avoir la possibilité de participation des suppléants	1 année sur 2	1 année sur 2 + début de l'ouverture de toutes les infos consult en réunion plénière (pas par simple info par mail de mise à jours de la BDES).
2/politique sociale	annuelle	annuelle	2 ans	annuelle	1 année sur 2	1 année Sur 2
3/situation économique	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle	ok	annuelle
Nombre de réunion ordinaire	tous les 2 mois	au vue des sujets, nécessité de se voir régulièrement tous les mois	9 réunions ordinaires par an (mai, aout et décembre en moins)	le compromis c'est 11 ordinaires	moins les années sans consultations. 10 et 9 réunions si pas de consult	9 réunions / an + extra (consultations)
Durée des mandats	4 ans	2 ans	4 ans	3 ans	à voir	3 ans
limitation du nombre de mandats successifs	limité à 3 mandats	possibilité d'aller au-delà	limité à 3	garder la possibilité car ce n'est que dans 12 ans et possibilité de dénoncer à chaque PAP	à voir	possibilité d'aller au dela des 12 ans ou 3 mandats
Budeget social et culturel	em que précédent mand	augmentation	rester à l'identique	augmentation	idem aujourd'hui	pas d'augmentation
Budget de fonctionnement du CSE	0,20%	augmentation	rester à l'identique	augmentation	idem aujourd'hui	pas d'augmentation
Délégué de proximité	0	un délégué de proximité par équipe, puis en cours de mandat désignation si nouvelle équipe /relais DP	à voir	au minimum 1 par équipe où il n'y a pas d'élus	à étudier	pas de délégué de proximité
Des heures de délégation pour le Délégué de proximité	0	5 heures	à voir	5 heures	à étudier	donc pas d'heures
Participation instance du Délégué P	non	possibilité	à voir	participation possible	à étudier	Donc pas de participation
contenue de la BDES	loi	idem aujourd'hui	pas d'enjeux	ok	ok	Appliquer la loi

Données de départ	Effectif :	275 personnes ETP évalué à fin septembre		
	proportion H/F	74% femmes 26% hommes	ETAM : F74% / Hom 27%	30 CADRES : H26% / 73%
	Nombre de siège	11 tit 11 suppléant	01-oct	1 tit cadre / 1 suppléant
	Répartition CADRE / non	30 CADRE / 250 non Cadres	à vérifier	
	Voir collègue employé ??	Nbre employé	à donner	
	modalité de vote	identique aux élections précédentes		désaccord élus vote electroniq

Vert validé

Rouge non négociable

jaune important